

SPORT NAUTIQUE ANDERNOS

Consignes sanitaires et consignes d'organisation en période de crise Covid-19

Notice à l'attention du public Indice A



I. Préambule

Ce document présente les consignes sanitaires et d'organisation mises en œuvre par le SNA afin d'accueillir ses adhérents dans le respect des directives émises par le Gouvernement, notre Ministère de tutelle, la FFV et la Mairie d'Andernos. Il s'agit d'une mise à jour applicable à compter du 01 mars 2022.

Dans la suite du document, toute personne accueillie en vue de pratiquer une activité proposée par le SNA est désignée sous le nom de « navigateur ».

II. Engagements du navigateur

En raison de la crise sanitaire COVID-19, l'inscription à nos activités est soumise à la signature d'un engagement préalable des pratiquants au moment de l'inscription.

Par cette signature, le navigateur :

- s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans la structure, notamment en respectant les gestes barrière rappelés ci-dessous,
- s'engage à respecter les mesures de protection édictées par le gouvernement et en particulier celles relevant du ministère des sports,
- s'engage également à respecter les modalités mises en place par le SNA pour organiser l'activité au cours de la crise sanitaire actuelle,
- reconnaît, que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, le SNA ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

III. Dispositions prises par le SNA pour l'accueil du public et l'organisation des activités

L'accès à l'intérieur des locaux du club, à savoir,

- au rez de chaussée : le local de stockage du matériel de navigation, le local de stockage des gilets et les toilettes
- à l'étage : les vestiaires, les douches, le bureau d'accueil

est soumis au Pass Sanitaire pour les personnes de 12 à 15 ans inclus, et au Pass Vaccinal pour les personnes à partir de 16 ans. Le port du masque est obligatoire.

Attention : le club n'assure pas la désinfection de la douche de la plage ; son utilisation est déconseillée et est sous l'entière responsabilité du navigateur.

Pour limiter les risques de contamination :

- l'usage d'un masque personnel de protection (masque chirurgical, individuel ou autre) est recommandé pendant toute la durée de présence sur zone,
- l'usage de gants jetables est laissé à la discrétion du public,
- il est demandé à chaque navigateur adulte de venir non accompagné, et à ce qu'un navigateur mineur ne soit accompagné que par une seule personne, pour limiter le nombre de personnes présentes en même temps sur zone.

Le club ne fournit pas les masques de protection aux navigateurs.

Le club met à disposition un distributeur de gel hydro-alcoolique.

Les équipements mis à disposition par le club (combinaison, gilets de sauvetage) sont désinfectés.

Le dispositif mis en place est présenté dans le tableau en page suivante. Ce dispositif est affiché au club.

Mesures générales relatives à l'accueil du public	
Circulation du public	Un sens de circulation est mis en place pendant les périodes de forte affluence ; il est matérialisé par des panneaux signalétiques et de la rubalise.
Bureau - accueil	L'accueil se fait à l'étage ; un sens de circulation est mis en place ainsi que des marquages afin de respecter la distanciation de 2 mètres. Présentation du Pass Sanitaire/ Vaccinale à partir de 12 ans. Il est demandé à chaque personne d'apporter son propre stylo.
Horaires du club	Les navigateurs doivent respecter les horaires de début et de fin de séance pour permettre la bonne efficacité des dispositifs. Les informations sont fournies par mail, sur le site internet du club et à l'accueil.
Affaires personnelles des navigateurs	L'accès aux vestiaires situés au 1 ^{er} étage est soumis au Pass Sanitaire/Vaccinal à partir de 12 ans. Il est demandé aux navigateurs d'arriver en tenue de navigation. Il est également demandé aux navigateurs de prévoir un sac individuel nominatif pour stocker leurs effets personnels le temps de la séance.
Toilettes	Les toilettes sont accessibles sur présentation du Pass Sanitaire/ Vaccinal à partir de 12 ans.
Organisation des séances de voile	
Préparation des bateaux	Afin de limiter le flux de circulation devant le club : <ul style="list-style-type: none"> • avant la séance, le matériel de navigation (gréement, voiles, dérive, safran, ...) est amené sur les bateaux par les moniteurs, • à la fin de la séance, les navigateurs dégréent les bateaux et posent le matériel sur les bateaux.
Organisation des groupes sur la plage	Les navigateurs sont regroupés sur la plage par groupes. En période de forte affluence, 4 groupes peuvent être présents en même temps sur la plage.
Départs et retours à terre	Afin de limiter les croisements, le club organise les activités avec des départs sur l'eau et des retours à terre décalés dans le temps, en appliquant le principe de 4 groupes par 4 groupes toutes les 30 minutes (en période de forte affluence).
Equipement des navigateurs : combinaison, gants, chaussons, casquette, lunettes de soleil, gourde ...	L'équipement personnel des navigateurs doit être facilement identifiable (marquage de la gourde, gilet, combinaison, sacs...) pour éviter les manipulations inutiles lors du stockage/déstockage. L'utilisation de la combinaison néoprène personnelle est à privilégier. Pour les stages à la semaine, le club peut louer des combinaisons : à la fin de la séance, le stagiaire emporte la combinaison chez lui ; il la restitue au club à l'issue de la dernière séance du stage.
Gilets de sauvetage	Les gilets sont distribués par les moniteurs en début de séance. Pour les stages à la semaine, le gilet est attribué pour la semaine ; le stagiaire l'emporte chez lui ; il le restitue au club à l'issue de la dernière séance du stage.
Briefing et débriefing technique	Ils sont organisés, par groupes, sur la plage autour des bateaux, en respectant une distanciation de 2 mètres entre chaque pratiquant.